



L'édito de Pierre-Yves LeBorgn'

DE DIJON, VERS LA RECONQUÊTE

Les socialistes sont de retour. Le Congrès de Dijon a été un véritable succès, marqué par une participation militante sans précédent. L'intensité de nos débats a été à la mesure du défi posé à notre famille politique après l'échec terrible du 21 avril 2002 : comment représenter toute la société dans notre action résolue en faveur d'une autre mondialisation ? Les défis sont immenses. L'économie est en panne. Les richesses de la planète sont chaque jour moins partagées. Le droit international est bafoué. L'Europe peine à parler de solidarité. Et le gouvernement français déconstruit pas à pas notre modèle social, s'en prenant à l'éducation pour tous, au service public, à la retraite par répartition et à la protection sociale, porté par une conception de la société assise sur l'individualisation des rapports sociaux et la puissance publique minimale.

Notre combat de socialistes est au contraire celui de toutes les solidarités, internationale, inter-générationnelle, locale. Il ne se livrera pas dans le seul cadre de la communauté nationale. L'offensive du libéralisme est globale. La réponse du socialisme démocratique le sera nécessairement aussi. Réussir une autre mondialisation, c'est construire la régulation et la redistribution à l'échelle du monde. C'est faire le choix de l'Europe fédérale, sociale et citoyenne contre le laissez-faire, le chômage, le pillage des ressources naturelles et l'anéantissement de l'environnement. C'est intégrer notre action dans un véritable Parti Socialiste Européen, parti de militants. C'est être à l'écoute de tous les acteurs de l'alter-mondialisation, de Porto Alegre à Evian, fidèle à notre identité réformatrice, pour transformer et changer le monde pas à pas, solidement.

Les défis de la reconquête appellent la construction d'un grand Parti Socialiste, différent, loin de sa faiblesse passée, avec le double d'effectif militant, représentatif de toute la diversité et des richesses de la société française. Un Parti de la démocratie participative, de la souveraineté militante, avec la conférence annuelle et le referendum militant. Un Parti au cœur de la gauche, qui, par sa dynamique, entraîne l'union des forces de progrès et crée ainsi les conditions de l'alternance.

Les socialistes français à l'étranger prendront toute leur part de la reconquête. La solidarité internationale est notre ciment, où que nous nous trouvions dans le monde. Nous saurons aussi porter nos propositions de justice pour nos compatriotes hors de France. Nous nous

ferons entendre dans le Parti. C'est l'engagement que je prends, comme Premier Secrétaire Fédéral. Je veux ici dire combien c'est un honneur de succéder à Richard Yung, que je salue et remercie pour les neuf années durant lesquelles il a conduit avec succès notre Fédération. Et je souhaite associer à ces remerciements notre ami et permanent Alain Fontaine, dont l'engagement et le dévouement à la cause de la FFE sont une chance que je mesure chaque jour davantage. Le rassemblement des socialistes français à l'étranger, dans le respect de nos sensibilités, est la clé de notre développement et de l'influence que nous voulons construire. Ce sera le travail de toute l'équipe fédérale que d'en poser les bases, résolument, passionnément.

*Pierre-Yves Le Borgn',
Premier Secrétaire Fédéral*

ACTUALITÉ

L'école, malade de la société

L'éducation Nationale a rarement été confrontée à des mouvements de grèves aussi durs que cette année et la pression que ses personnels ont fait subir au gouvernement traduit le malaise profond que connaît cette corporation.

A une époque où le peuple ne bénéficiait que d'une formation minimum, les enseignants jouissaient d'un prestige qui leur conférait respect et honneurs. Paradoxalement la massification et la démocratisation de l'enseignement secondaire ont eu raison de ce prestige.

Les modèles s'effondrent

En évoluant rapidement, la société a placé l'école, rare vecteur de savoir, en concurrence avec d'autres médias plus attrayants. L'école, seul ascenseur social, s'est trouvé battu en brèche par de nouveaux modèles de réussite basés essentiellement sur l'argent rapide et facile mais qui hantent les têtes des élèves : les diplômés rapportent moins que les « startup » !

Les enseignants, eux-mêmes souvent issus des classes sociales populaires, symbolisaient une réussite acquise au prix d'un travail intellectuel payant et faisaient figures d'exemples à suivre. Aujourd'hui les

CONGRÈS DE DIJON,

QUELQUES CHIFFRES À GARDER EN MÉMOIRE

La commission de récolement des votes a souligné le climat de transparence et de respect des procédures qui a présidé au déroulement des votes dans toutes les fédérations réduisant sensiblement, par rapport à de précédents congrès, le nombre de contentieux soumis à arbitrage. A été rappelé également la nécessité pour les fédérations, d'une meilleure information sur les dates et lieux de vote dans les sections, sur l'établissement des listes électorales et le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote. La commission a rappelé que nos confrontations bien légitimes ne dispensent pas d'une attitude fraternelle, courtoise et accueillante

Sur 129 445 inscrits, 99636 ont pris part au vote, soit un taux de participation exceptionnel de 76,95% (77%)

Les modifications statutaires proposées par le Bureau national unanime ont été approuvées par 95,14% des suffrages exprimés sur ce vote.

Le rapport d'activité de la Direction nationale a été approuvé par 89,32% de ceux qui se sont exprimés, soit 69,42% des votants.

Concernant les motions, ont obtenu :

motion A : 60 405 voix
(61,37% des suffrages exprimés)
motion B : 1029 voix
(1,05% des suffrages exprimés)
motion C : 16 620 voix
(16,88% des suffrages exprimés)
motion D : 4309 voix
(4,38% des suffrages exprimés)
motion E : 16 070 voix
(16,33% des suffrages exprimés)

LE CONGRÈS DANS LA FFE

De bons débats, une belle participation

Participation militante

Dans la FFE aussi, comme dans toutes les Fédérations du Parti Socialiste, le Congrès de Dijon aura été l'occasion d'une large participation militante. Ainsi, près de 67% des militants ont pris part au scrutin des 5 et 6 mai, juste quelques points au-dessous de la moyenne nationale de 70%. C'est là un réel motif de satisfaction pour nous tous. La distance et l'isolement aux quatre coins du monde n'ont pas joué de rôle dissuasif au moment de débattre et de voter pour l'un des textes en présence. Face à l'enjeu, les sections se sont mobilisées. Les adhérents isolés aussi, qui ont voté à plus de 50% auprès de l'huissier de justice engagé par la Fédération. Il faudra d'ailleurs retenir le rôle croissant joué par le vote électronique dans le développement de la participation comme des échanges au sein de notre Fédération. Ainsi, Congrès après Congrès, la Fédération prend sa pleine place dans les débats du Parti. Avec quelque 900 adhérents, nous figurons désormais dans le premier tiers des Fédérations du PS.

Liberté et vivacité des débats sur les motions

La motion A, celle pilotée par François Hollande a obtenu 59,3% des voix, dans la moyenne ou presque de son score national. La motion C (Nouveau Parti Socialiste) arrive en second position avec 24,75%, soit plus de 7 points au-dessus de son score national. La motion E (Nouveau Monde) obtient 11%, quelque 6 points au-dessous de

sa moyenne nationale. Les motions D (Doletz - Larroutourou) et B (Utopia) obtiennent respectivement 3% et 1%. Rares sont les sections qui ont donné tous leurs suffrages à un seul et même texte. Signe de la liberté et de la vivacité des débats, les suffrages se sont souvent éclatés sur plusieurs textes. La motion A a obtenu une majorité de suffrages dans une trentaine de sections, les motions C, D et E l'emportant dans une vingtaine d'entre elles.

Les instances de la FFE après le congrès

Au Conseil Fédéral, entre premier et second collèges, la motion A remporte 19 sièges, la motion C 6 sièges et la motion E 5 sièges. Reflétant l'équilibre des votes des 5 et 6 mai, le Bureau Fédéral sera composé de 7 élus motion A, 3 élus motion C et 1 élu motion E. Les diverses commissions fédérales (conflits, comptes, adhésions) auront 2 élus motion A et 1 élu motion C.

La FFE, au Conseil national

La FFE sera représentée au Conseil National par le Premier Secrétaire Fédéral, membre de droit. Richard Yung, élu au titre de la motion A, y siègera également. Au-delà des choix personnels des uns et des autres, il faut se féliciter de cette dernière élection. Cela faisait près de 15 ans qu'un militant de la FFE n'avait plus été élu au Conseil National.

Pierre-Yves Le Borgn',
Premier Secrétaire fédéral

Richard Yung élu au conseil national

La FFE sera désormais mieux représentée à l'avenir au sein du conseil national du Parti. En effet, notre Premier fédéral sortant vient d'y être élu.

Ceux qui ont travaillé de près avec lui au sein des instances de notre fédération ont pu apprécier son courage politique, sa hauteur de vue et son aplomb dans l'adversité.

Il a su faire de la diversité présente au sein de la FFE, une richesse de dialogue, en laissant libre cours à la confrontation des idées et en encourageant sans cesse les échanges entre les adhérents. L'utilisation des forums de discussion a entraîné certes des difficultés nouvelles mais ce fut aussi un formidable levier de

progrès dans la communication interne à la fédération. Comme beaucoup de camarades l'ont exprimé sur le forum ffe, Tribune tient à saluer surtout la manière dont Richard Yung a rempli ses fonctions, avec un esprit d'ouverture de modération et de dialogue.

Merci Richard pour ses quelques années passées, années tourmentées par bien des événements tragiques. Nous lui souhaitons bonnes chances pour ses nouvelles responsabilités au sein du Parti et encore une collaboration fructueuse et amicale avec tous les adhérents de la FFE

Parité, des progrès encore nécessaires

D'après le rapport de la présidente de l'observatoire de la parité, la France vient, en Europe, au 3^e rang pour la féminisation du Parlement. La parité des candidatures n'est pas une obligation pour les élections législatives. La loi du 6 juin 2000 vise à « favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » et ne prévoit que des sanctions financières pour les partis qui ne respecteraient pas la parité. Aux élections législatives de juin 2002, sur un total de 577 députés, on compte 71 femmes. (Il n'y en avait que 63 en 1997). Le

groupe PS et apparenté de l'Assemblée compte 23 élues sur 141 soit 16,3%. Si la loi a entraîné l'élection d'un nombre important de conseillères municipales dans les communes de plus de 3500 habitants (47,5% d'élues), peu d'entre elles sont maires (10,9%), ou président une structure intercommunale (5,4%). Le Sénat compte 35 sénatrices sur 321 élus (10,9%) d'élues et les conseils généraux encore moins, soit 9,4%. La réforme du mode de scrutin pour les élections européennes risque de pénaliser davantage encore les femmes qui actuellement n'occupent que 40,2 % des mandats.

LA COMMISSION NATIONALE AUX DROITS DES FEMMES

La Commission nationale aux Droits des Femmes a tenu sa première réunion après le congrès de Dijon, samedi 21 juin, au Musée social, 5 rue Las Cases, 75007 Paris. Elle a été animée par Catherine Génisson, Secrétaire nationale aux Droits des Femmes, auparavant responsable de l'observatoire de la parité mis en place par le Premier Ministre Lionel Jospin.

Orientations

Quatre groupes de travail seront créés, animés par des délégués auprès de la secrétaire nationale aux Droits des Femmes sur les thèmes suivants :

- femmes et vie quotidienne : travail, égalité professionnelle, précarité, temps partiel, chômage, articulation des temps de vie.
- femmes et société : laïcité, santé, violences, prostitution, représentation des femmes, marchandisation du corps humain notamment dans la publicité, rapport à la violence et perte de repères pour les jeunes.
- femmes et politique : loi sur la parité, difficultés des modes d'application notamment lors des élections législatives, nécessité de travailler à tout ce qui peut faire avancer la parité en politique comme conditions d'autres avancées dans le domaine social, familial ; représentation des femmes dans le dialogue social, dans les lieux de discussion et de prise de décision.
- femme, citoyenne du monde, citoyenne européenne : nécessité d'envisager les problèmes et de construire les solutions au plan européen, solidarité à construire au plan international par souci aussi d'efficacité s'agissant de la lutte contre les réseaux mafieux liés à la prostitution, à l'immigration clandestine. Dans toutes les politiques menées, l'égalité Hommes/Femmes doit être respectée. Il est également important

de travailler aussi avec d'autres membres du secrétariat national responsables d'autres dossiers.

Université d'été du PS à La Rochelle

La Commission nationale aux Droits des Femmes prendra l'initiative de conduire un atelier lors de l'Université d'été du PS à La Rochelle sur le thème éducation, enseignement en privilégiant la dimension européenne des problèmes et des solutions à apporter.

Conseil national des femmes

Le congrès de Dijon a pris la décision de créer un conseil national des femmes, qui devra être paritaire. Catherine Génisson en assurera la présidence. Il devra être mis en place pour le mois d'octobre. Les fédérations sont appelées à nommer leurs représentants et représentantes à cette instance. Le conseil national des femmes sera une instance de propositions au sein du Parti et contribuera à élaborer des positions et propositions sur les grands problèmes de société.

Thèmes d'études à poursuivre

- mémoire collective du Parti Socialiste en ce qui concerne le secteur femme, intégrer à l'histoire de la pensée socialiste l'histoire du combat des femmes pour l'égalité
- bilan des actions entreprises par les Nations Unies depuis la conférence de Pékin et position de la France dans ce domaine.
- position sur la laïcité, université permanente de la laïcité confiée à Jean Glavany
- représentation des femmes dans la publicité et les médias.

Dominique Aguessy,
Membre du Bureau fédéral

BIENVENUE À LA SECTION DE BEER SHEVA

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création fin janvier 2003 d'une nouvelle section à Beer Sheva en Israël. Le secrétaire de section est Maurice Hayat, le trésorier Dov Zerbib. Félicitations à tous les membres pour leur dynamisme et bienvenue à la FFE.

CONGRÈS DE DIJON, PARTICIPATION MILITANTE

Bien que vieille militante (j'ai adhéré au PS en 1974, venant du PSU), c'était mon premier congrès. Je voulais participer, ne fût-ce qu'en tant qu'invitée, à ce qui devait être une étape historique dans le renouveau du PS et son retour au combat.

Et ce fut le cas !

du côté du renouveau : 48 % de femmes au Conseil National au lieu de 27 %, 20 % de membres issus de l'immigration, un tiers d'anciens, voire très anciens, remplacés par des nouveaux : nous n'allons pas boudier notre plaisir. La motion A atenu ses engagement , et ce n'est qu'un début.

DU CÔTÉ DU DYNAMISME :

Nous sommes repartis enthousiastes pour affronter la bataille contre le gouvernement Raffarin, et remobiliser toute la gauche sur des options claires. Après un an d'auto-flagellation (c'était sans doute nécessaire, mais sachons mettre un terme à la période de deuil), et de débats animés, nous sommes entrés dans la phase constructive.

DU CÔTÉ DE LA DÉMOCRATIE :

j'ai trouvé réconfortant de voir la détermination de tous, minoritaires et majoritaires, de travailler ensemble et fraternellement dans la nouvelle direction. C'est bien ainsi que se conçoit le fonctionnement démocratique de notre parti : on débat, on tranche par des votes, et on repart, unis, solidaires d'un même combat. C'est aussi de cette pratique que se réclament les adhérents de la FFE.

Aude Yung,
secrétaire de section de Munich

Pour l'exception culturelle en Europe, motion de la section de Dublin

La section de Dublin déplore l'absence de référence à la culture et à l'éducation dans le projet de la future Convention européenne. Elle s'inquiète qu'en dépit de la déposition d'un nombre important d'amendements en faveur d'une compétence partagée et d'une liberté d'action adéquate des Etats membres, le Présidium a maintenu sa proposition initiale en plaidant pour la compétence exclusive de l'Union c'est à dire de la Commission et le vote à la majorité qualifiée.

Pour le respect la spécificité de la culture

La section de Dublin demande que le Parti socialiste propose que la culture ne soit pas assimilée aux questions commerciales mais que sa spécificité soit respectée en lui accordant une place particulière dans le texte final. Nous demandons aussi que le Parti Socialiste défende les questions touchant à l'identité culturelle afin de préserver l'Union européenne d'un démantèlement progressif de son exception culturelle. Si le recours systématique à la majorité qualifiée des Etats membres pour les questions commerciales s'appliquait aux questions touchant à la culture on pourrait craindre une menace de libéralisation des industries culturelles et de l'audiovisuel, résultant des pressions commerciales qui s'exercent, notamment de la part des Etats-Unis, sur les pays de l'Union.

Restons vigilants

Nous devons rester vigilants et veiller à ce que les membres de l'International Communication Round Table, regroupant les principales multinationales américaines, ne menacent pas notre exception culturelle.

La section de Dublin

POUR UNE UNION EUROPÉENNE QUI SE RAPPROCHE LENTEMENT MAIS SÛREMENT DE SES CITOYENS

Un premier vrai débat démocratique

La Convention a le mérite d'ouvrir un premier vrai débat démocratique au sein de l'Union européenne. Les élus de peuple des différents Etats membres ont collaboré à la présentation d'un texte simplifié, plus accessible, qui est maintenant soumis aux 105 membres de la Convention avant d'être présenté aux leaders européens le 20 juin prochain. La proposition de texte d'une Constitution pour l'Union européenne présente de nombreux changements dans le rôle des institutions ainsi qu'une relation plus claire entre elles et les gouvernements nationaux. Elle permet aux citoyens de comprendre plus aisément comment fonctionne l'Union et de les rapprocher de la nouvelle Constitution. Il faut toutefois noter que cette proposition de texte abandonne certaines des propositions les plus controversées et ne va pas très loin dans les projets d'augmentation des pouvoirs de l'Union.

Nombreux points de désaccords sur le fonctionnement des institutions

Parexemple il n'y a pas eu d'accord au sein du Présidium sur la réouverture des discussions sur la représentation des institutions décidée à Nice. Les propositions d'articles sur la réforme des institutions restent inchangées. Ainsi l'abolition de la rotation tous les 6 mois de la Présidence de l'union et la nomination d'un Président de l'Union pour un mandat de 5 ans continuent à opposer les grands aux petits pays. Seul un compromis garantissant une chance égale d'accession à la Présidence pour tous les pays pourrait satisfaire les petits pays qui défendent pour l'instant le système de rotation qui leur assure ce poste.

Une constitution pour la « nouvelle Europe des citoyens »

En dépit de certains désaccords la proposition de texte constitue une avancée énorme dans le fonctionnement de l'Union. Dans trois semaines le texte final sera présenté à tous les dirigeants des Etats membres. Ceux-ci auront

plusieurs mois pour négocier la Constitution entre gouvernements. Un certain nombre de pays devront soumettre le texte proposé à un référendum avant ratification. Enfin la conférence intergouvernementale prévue pour l'automne devrait apporter la dernière touche au texte.

Les élections de 2004 seront peut-être les premières vraies élections européennes où les enjeux politiques auront un sens. Les citoyens européens réalisent enfin que leurs élus peuvent lancer l'Union sur la voie de la "nouvelle Europe des citoyens".

Hélène Conway
Chargée des Affaires européennes

CONVENTION, DÉBAT La Conventi

A un mois de la fin de son mandat le projet de Constitution élaboré sous la houlette de Giscard d'Estaing est dans l'impasse.

D'une part, les 15 pays membres de l'Union Européenne se déchirent sur la plupart des propositions, chacun défendant son pré-carré (nombre de représentants à la Commission, participation budget communautaire, règle de l'unanimité pour les décisions les plus importantes, en particulier la fiscalité, etc).

D'autre part, les propositions de Giscard d'Estaing, si elles étaient adoptées, marqueraient une stagnation dans l'intégration politique de l'Europe, donc un recul. Le terme de « Fédération » a été rayé, et à tous les échelons est privilégiée la démarche intergouvernementale. Ainsi, l'excellente idée d'une présidence unique de l'Union est dévoyée parce qu'elle émanerait du Conseil européen, comme d'ailleurs le futur ministre des Affaires étrangères, ce qui signifie le renoncement à toute politique étrangère commune. Le Parlement européen n'aurait pas un iota de pouvoirs

Un projet porteur de progrès

La méthode de la Convention a montré qu'elle permettait de réaliser des avancées importantes, par comparaison avec la méthode traditionnelle des conférences intergouvernementales. On a donc un texte unique, sans options, qui fusionne les différents traités et les 3 piliers de l'Union européenne. L'Union y gagnera en transparence et en efficacité. L'Union se voit reconnaître la personnalité juridique. La Charte des droits fondamentaux a été intégrée ce qui annonce un statut contraignant pour les droits qui y sont consacrés. L'instauration d'un Ministre des affaires étrangères devra permettre à l'Union d'améliorer sa représentation extérieure et dans une certaine mesure de rationaliser sa politique étrangère. Enfin les nouveaux domaines soumis à la codécision et à la majorité qualifiée pour le vote au Conseil permettent de débloquent plusieurs politiques en peine depuis plusieurs décennies.

La Convention n'a certes pas répondu à toutes nos préoccupations. Le lobby des re-

présentants de certains Etats membres et le blocage des conservateurs a conduit à renforcer l'orientation intergouvernementale. Le Conseil européen tend à écraser les autres institutions par l'emprise qu'il exerce sur les Conseils spécialisés et sur l'éventuelle extension du champ de la majorité qualifiée. Les attributions de son Président demeurent une difficulté pour la Commission et pour l'exercice de la méthode communautaire. Les compétences de l'Union restent quasiment figées et limitent les espoirs de définition de minima sociaux ou d'action en faveur des services publics. Le vote à la majorité qualifiée reste exclu pour des secteurs aussi cruciaux que la fiscalité, la politique sociale et la non-discrimination.

Nous resterons entièrement mobilisés pour que le travail qui reste à faire sur ces politiques de l'Union et sur les dispositions finales permette de marquer des avancées. L'existence ou non d'une Constitution dépend encore des conditions qui seront arrêtées par la Convention pour sa révision.

Nous sommes également préoccupés par le peu de marge prévue dans la Constitution pour permettre à l'avenir d'en améliorer le contenu. En effet la "passerelle" censée permettre de passer de l'unanimité à la majorité qualifiée risque d'être une chimère, dans la mesure où elle reste elle-même soumise à l'unanimité des 25 futurs membres, c'est-à-dire que l'on redonne le pouvoir de blocage à ceux qui, y compris dans la Convention, ont bloqué les évolutions souhaitables. Les mécanismes de ce type introduits dans le traité Amsterdam n'ont d'ailleurs jamais su être utilisés. A cet égard, ce projet de Constitution laisse sur sa faim.

Manifestement certains pays voudront contre toute la logique de la Convention réouvrir le débat au cours de la Conférence intergouvernementale qui suivra. Si tel est le cas, il relèvera de la responsabilité du Président Jacques Chirac d'obtenir des améliorations du texte sur le contenu des politiques, d'abord sur la laïcité et dans les domaines social, fiscal et des services publics.

MILITANTS ALERTENT

serait-elle fautive ?

is. En d'autres termes, les institutions fédèrent l'Union et font prévaloir le droit de vue communautaire, Commission Parlement européen, verraient leur rôle élargi face à un Conseil européen renforcé. Le droit de gouvernement économique. Un progrès réunissant des membres du Parlement européen et des parlements nationaux ne ferait qu'embrouiller encore la réception qu'ont les citoyens du fonctionnement de l'Union.

Un échec serait désastreux pour l'Europe

Le pire serait pourtant l'échec de la Constitution, c'est-à-dire l'incapacité des conventions à se mettre d'accord le 21 juin au sommet de Thessalonique, et le renvoi à la Grèce dont on a vu, lors des précédents sommets, le manque d'ambition européenne. L'absence de Constitution ou pas de Constitution du tout, c'est l'Europe qui est perdante car il faudra attendre longtemps avant de remettre en chantier les questions institutionnelles, et entre temps les difficultés

du fonctionnement à 25 vont encore accroître le scepticisme des opinions.

Le parti doit prendre position

Lors du Congrès de Dijon, le PS a voté un texte d'orientation affirmant qu'il faut « aller jusqu'au bout de la logique fédérale ». Le Premier secrétaire a annoncé qu'il demanderait la réunion exceptionnelle du PSE pour élaborer une réponse commune au projet de Constitution. Nous l'attendons avec impatience.

Le PS doit prendre position fermement sur le projet de Constitution et réaffirmer avec force quelle Europe nous voulons. De tous les organes du PS, la FFE est un de ceux qui ont le plus travaillé sur les questions européennes et dont les convictions sont les plus fédéralistes. La FFE doit intervenir très rapidement et constamment auprès du Bureau national du PS pour qu'il intensifie son action pour une Europe fédérale.

(Aude Yung, section de Munich)

Convention, appel de la FFE au Parti

(Extrait de la lettre du Premier fédéral à Pierre Moscovi, secrétaire international du PS chargé des questions européennes)

La FFE appelle le parti Socialiste à prendre l'initiative au sein du PSE de susciter une position commune. La Fédération des Français de l'Etranger est composée de militants qui, où qu'ils se trouvent, dans l'Union européenne ou en dehors, vivent dans leur quotidien les succès, mais aussi les difficultés, les échecs et parfois même l'absence de l'Europe. La FFE appelle le Parti Socialiste à prendre au plus vite l'initiative au sein du Parti des Socialistes Européens pour que soit arrêtée une position commune des socialistes et sociaux - démocrates visant à lever le blocage actuel des travaux de la Convention. Il est révoltant de voir un Premier Ministre travailliste à Londres faire avec un Premier Ministre conservateur à Madrid, le choix du statu quo, pour le libéralisme, contre l'Europe fédérale, solidaire et citoyenne que les socialistes et sociaux - démocrates européens appellent passionnément de leurs vœux.

La responsabilité commande de ne pas prendre acte de la faillite du politique par la convocation d'une nouvelle conférence Intergouvernementale, née de l'échec de la Convention, ouvrant par la neutralisation des intérêts nationaux la voie à la zone de libre-échange rêvée des libéraux, dont les citoyens auront alors tout à craindre. Un débat public européen existe déjà, au sein duquel la politique doit s'imposer, contre les égoïsmes et le renoncement. La FFE appelle le Parti Socialiste à relever le flambeau, vite.

► L'ÉCOLE MALADE DE LA SOCIÉTÉ

modèles se sont effondrés et ces enseignants se retrouvent dépréciés, mal dans leurs têtes, en proie au doute.

Les insultes sont devenues quotidiennes, les dégradations à leurs véhicules fréquentes, les mauvaises notes se négocient avec les avocats et la feuille de paie ne suit pas.

Brimades de l'administration

Ce constat aurait suffi si à ces raisons exogènes ne s'étaient ajoutées les brimades de l'administration chargée de gérer le « Mam-mouth ». Que n'a-t-on pas essayé de faire passer, de réformer, de changer, mais tous les ministres s'y sont cassés les dents et sur les 20 dernières années un seul a réussi à ne pas faire descendre dans la rue des centaines de milliers de personnes. Pourtant, il faut faire quelque chose, mais personne n'a trouvé la méthode et ce ne sera pas en rognant les retraits ou en proposant une décentralisation qui ne vise qu'à alléger le poids de ce ministère sur le budget de l'Etat qu'on y parviendra. A l'heure où j'écris, le monde enseignant est partagé entre la résignation et le jusqu'aboutisme de celles et ceux qui se disent que de toute façon il n'y a plus rien à perdre.

lorsqu'une nation néglige ceux qui sont responsables de sa jeunesse, il y a du déclin dans l'air.

Les fondateurs de notre République l'avaient très bien compris, et Jaurès, dans un discours célèbre, avait exhorté les politiques à ne « jamais oublier de les bien traiter », nous en sommes loin.

Claude et Andrea Chapat
Bade-Palatinat

ADRESSES UTILES

Journal de la fédération
des Français
à l'étranger, 10 rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
Tel : 01 45 55 77 82
fax : 01 45 56 77 85
Directeur de la publication :
Pierre-Yves LeBorgn'
Responsable de la rédaction :
Dominique Aguessy
email : FFE-PS@wanadoo.fr
http://www.ffe-ps.com

En sa qualité de délégué des Français de Belgique au Conseil supérieur des français à l'Etranger, Pierre-yves Leborgn' s'est adressé au Ministre de l'Education Luc Ferry à la suite de la publication de la « Lettre à tous ceux qui aiment l'école »

Devant la gravité de la situation qui prévaut actuellement dans l'enseignement et les incompréhensions qui handicapent un débat constructif, la FFE tient à souligner les problèmes que rencontrent les Français à l'étranger

Bruxelles, le 18 juin 2003

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie d'avoir bien voulu adresser votre « Lettre à tous ceux qui aiment l'école » aux membres du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger. Je l'ai lue avec intérêt.

Vous me permettez d'y regretter l'absence d'une réflexion quant à l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Croyez bien que nombreux sont les Français à l'étranger qui aiment aussi l'école de la République. Je la rêve gratuite, cette école, comme celle à laquelle j'allais il y a 30 ans dans le Finistère. Ou à tout le moins bien moins coûteuse. Je déplore que des familles modestes d'enfants français puissent renoncer à l'inscription dans les établissements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger en raison de frais d'écologie prohibitifs. J'aurais aussi aimé lire sous votre plume un engagement clair pour une tutelle sur l'Agence exercée par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Affaires Etrangères, non plus par ce dernier Ministère seulement. C'est un combat auquel, élu des Français à l'Etranger, j'adhère pleinement. Il appelle toute l'attention du Gouvernement. J'espère que vous aurez à cœur d'y donner droit.

Il me semble que votre ouvrage aborde la question européenne trop brièvement. Les jeunes Français, en comparaison aux autres écoliers et lycéens d'Europe, ont en effet un retard à combler en matière de maîtrise des langues étrangères. Ne croyez-vous pas que c'est avant tout par le développement résolu de filières bilingues que nous attaquerons cette difficulté de front et assurerons ainsi la meilleure promotion de l'idéal européen ? Plus loin, ne faut-il pas aussi faire l'Europe de l'éducation pour tous, y compris pour les élèves des filières techniques et d'apprentissage ? Je voudrais voir émerger un véritable espace européen de l'enseignement technique, comme il existe aujourd'hui un espace européen de l'enseignement supérieur. Enfin, permettez-moi d'attirer toute votre attention sur le besoin de veiller sans relâche à la reconnaissance concrète des diplômés. En effet, si une chose est de s'en féliciter, une autre est bien de l'appliquer. Elu des Français de l'étranger, je connais malheureusement des exemples de non-application du droit qui ont pénalisé des jeunes ayant fait le choix de la mobilité européenne. Ces situations sont inacceptables, qu'elles aient source en France ou dans un autre pays membre de l'Union européenne.

J'ai remarqué une dédicace dans les premières pages de votre livre, que je me suis empressé de lire. A ma plus grande surprise, elle n'était pas de vous, mais d'une institutrice de Tours qui vous retournait son exemplaire. Le livre était donc recyclé vers un destinataire supposé plus compréhensif ! Pas de chance: fils et frère d'enseignants, je dois reconnaître avoir été plus convaincu par les arguments de cette institutrice, et les craintes légitimes qui l'animent quant à la pérennité de notre système d'éducation au regard de vos projets, que par les 170 pages de votre lettre. Le mouvement actuel des enseignants est juste et je m'en sens largement solidaire. Par ce courrier, je tenais aussi à vous le dire, sans emportement, mais avec conviction.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma plus haute considération. Pierre-Yves Le Borgn'